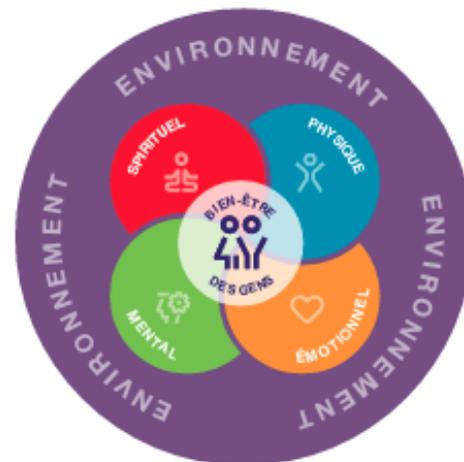


À PROPOS DU FONDS TELUS

Le Fonds TELUS célébrera en 2023 son 10^e anniversaire – 10 ans de financement de contenu exceptionnel qui favorise le bien-être des gens dans leur environnement. Depuis le lancement du Fonds en 2013, diverses sociétés de production canadiennes ont reçu plus de 33 millions de dollars en financement du Fonds TELUS, ce qui leur a permis de créer du contenu de haute qualité axé sur le bien-être et de mettre en œuvre le plan de développement de l'auditoire. Des émissions de télévision, des longs métrages et des séries Web qui traitent des dimensions physique, mentale, émotionnelle et spirituelle de la santé ainsi que des conditions de vie des gens figurent parmi les projets financés jusqu'ici.

Apprenez-en davantage au sujet des [75 projets et plus déjà financés](#) dans les marchés francophone et anglophone.



OBJECTIF DU PROGRAMME

À l'occasion de son 10^e anniversaire, le Fonds TELUS sollicite des propositions d'événements bien établis dans l'industrie, organisés aux quatre coins du pays et qui pourraient **accroître la découvrabilité des projets financés et/ou stimuler encore davantage la création de contenus exceptionnels axés sur le bien-être.**

FINANCEMENT OFFERT

Les [événements admissibles](#) retenus recevront un financement en fonction de la conformité de leurs [activités admissibles](#) à l'[objectif du programme](#) et aux [critères d'évaluation](#). De façon générale, le financement du Fonds TELUS ne dépassera pas 10 000 \$ par événement.

PROCESSUS DE DEMANDE

Le processus de demande de financement du Fonds TELUS se fait en trois étapes :

1. Vérifier l'admissibilité
 - Commencez par vérifier que votre événement est un [événement admissible](#) qui propose des [activités admissibles](#).
2. Vérifier la conformité
 - Passez en revue les [critères d'évaluation](#) afin de déterminer si votre événement et vos activités se prêtent à un financement du Fonds TELUS.
3. Déposer une demande
 - Soumettez votre demande au moins 40 jours ouvrables avant la tenue de l'événement.

En dehors de cette période de demande, le Fonds TELUS, à son entière discrétion, peut inviter d'autres parties à soumettre un événement admissible qui correspond exceptionnellement bien aux critères d'évaluation et qui est prêt à être organisé. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez écrire à info@fondstelus.ca.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le conseil d'administration a l'entière responsabilité des décisions en matière de financement. Les demandes auxquelles on accorde la priorité sont celles qui présentent le plus grand potentiel

d'accroître la découvrabilité des projets financés et de stimuler la création de contenus exceptionnels axés sur le bien-être. Le Fonds TELUS tiendra compte également des éléments suivants :

- les antécédents et le succès mesuré de l'événement et des activités lors des saisons antérieures ;
- l'endroit et le moment où ont lieu l'événement et les activités, ainsi que le plan de marketing et de promotion connexe ;
- l'état de préparation de l'événement et les qualifications de l'équipe organisatrice.

ÉVÉNEMENT ADMISSIBLE

Un événement admissible est un événement de l'industrie des médias à l'écran qui a déjà été tenu en présentiel au Canada, au moins deux fois au cours des quatre dernières années. Il doit également être présenté par une organisation qui :

- possède une expertise et de l'expérience dans l'industrie de la télévision, du long métrage et des médias numériques ;
- a fait ses preuves dans la tenue d'activités admissibles comparables ;
- a son siège social au Canada ;
- est sous contrôle canadien (articles 26 à 28 de la *Loi sur Investissement Canada*).

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Pour être admissibles, les activités doivent se tenir en 2023 et présenter un potentiel d'accroître la découvrabilité des projets financés et/ou de stimuler la création de contenus exceptionnels axés sur le bien-être. Voici quelques exemples d'événements admissibles proposant des activités admissibles :

- festival où se tient une projection publique mettant en vitrine des projets financés ou qui propose des idées pour de futures programmations traitant des enjeux axés sur le bien-être ;
- conférence où est organisé un débat d'experts portant sur les enjeux de bien-être dont on traite dans les projets financés ;
- gala qui célèbre un projet financé en lice pour un prix prestigieux ;
- conférence qui comprend une discussion en groupe au sujet de recherches sur les auditoires cibles pouvant s'avérer utiles à des projets financés ;
- congrès qui propose une classe de maître sur la façon de mesurer l'influence des projets financés ;
- symposium qui met en relation les producteurs et les partenaires pour stimuler la création de futur contenu axé sur le bien-être.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les modalités rattachées à la subvention seront définies par un contrat. Le Fonds TELUS rejette toute responsabilité pour tout déficit affiché par le requérant, et ne s'attend à aucun remboursement advenant le cas où l'événement dégage un profit, pourvu que le requérant respecte ses engagements budgétaires et contractuels. Les versements sont effectués selon un calendrier établi pour chaque événement. Ils peuvent être retardés ou retenus s'il manque les documents appropriés. L'acceptation d'un financement par le Fonds TELUS confère au Fonds le droit de vérifier l'ensemble des comptes et registres du requérant.

Les coûts admissibles comprennent les dépenses directes liées à la tenue de l'événement et des activités admissibles et de leur promotion auprès des auditoires cibles, plus une part proportionnelle des coûts liés à l'activité principale du requérant et aux dépenses en immobilisations, qui ne peuvent dépasser 25 % des coûts directs du budget de l'événement et des activités admissibles. Les coûts

engagés avant la demande de financement ne sont pas admissibles.

DES QUESTIONS ? ÉCRIVEZ-NOUS À INFO@FONDSTELUS.CA

Les présentes lignes directrices du programme de soutien aux événements 2023 s'appliquent aux demandes de financement reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Le Fonds TELUS a toute latitude dans l'administration de ses programmes, ainsi que dans l'application des présentes lignes directrices. En cas de doute quant à l'interprétation des présentes, c'est l'interprétation du Fonds TELUS qui prévaut. Le présent document peut être modifié sans préavis, et toute décision du conseil d'administration est définitive.